

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 17 MARS 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie,

Absents excusés : LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François

Secrétaire de séance : JOANNOT Alain

Secrétaire de séance adjoint : LE GALL Anne

Délibération n° 2023-02-09
Projet de Grande Boucle de Randonnée

Le Conseil municipal est informé du projet d'une grande boucle de randonnée qui est porté depuis mars 2021, par des élus de 12 communes. 7 communes sont sur le territoire de la CCKB : Kergrist-Moëlou, Trémargat, Plounévez-Quintin, Peumerit-Quintin, Saint Nicolas du Pélem, Lanrivain, Locarn et 5 communes sont sur le territoire de GPA : Duault, St Servais, Maël-Pestivien, Bulat-Pestivien. L'idée de ce sentier de randonnée d'environ 100 kms, au-delà de son intérêt paysager est de mutualiser les moyens internes afin de gérer collectivement et durablement ce dernier. Il a pour objectif de contribuer au développement touristique et à la mise en valeur du patrimoine. Ce projet est soutenu par la communauté de communes du Kreiz Breizh et la communauté de communes de Guingamp Paimpol agglomération ainsi que par le département des Côtes d'Armor. Le tracé du projet de la grande boucle est quasiment finalisé. Il a pour ambition d'être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), Les douze communes doivent désormais obtenir les conventions pour mettre en œuvre ce circuit qui suit principalement le massif granitique de Quintin. Cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé des communes mais également appartenant à des propriétaires privés. Pour permettre l'inscription au PDIPR, des conventions de passage avec les propriétaires sont nécessaires afin de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage des randonneurs sur ses parcelles mais également les responsabilités des parties ainsi que les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement, d'entretien, de balisage et de promotion du sentier. Les parcelles appartenant à des propriétaires privés ont été identifiées ; il convient à présent de les informer dans l'objectif d'obtenir leur accord.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et une abstention (Denis CHELIN),

- VALIDE le projet de la grande boucle porté par les douze communes ci-dessus désignées ;
- AUTORISE le Maire à engager des démarches auprès des propriétaires concernés pour les informer du projet de la grande boucle de randonnée amené à traverser leurs parcelles ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 20 AVR. 2023

Le secrétaire de séance

Alain JOANNOT

3^{ème} adjoint au Maire,



Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

